

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19678 - 76ÈME ANNÉE

Coronavirus : Madagascar dit non aux touristes français et bienvenue aux Réunionnais

Depuis le 18 octobre, les ressortissants de 10 États européens sont interdits de séjour à Nosy Be, le seul territoire de Madagascar accessible aux touristes depuis la reprise des vols réguliers dans la Grande île. Ces États sont : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays Bas, Pologne, Royaume Uni, Russie, Ukraine. Cette décision fait suite à la recrudescence importante de nouveaux cas de coronavirus dans cette région du monde. La France avoue 50.000 nouveaux cas de COVID-19 par jour alors que des scientifiques estiment que la vérité est plus proche de 100.000 cas, ainsi que de trop nombreux décès quotidiens.

A contrario, la catastrophe annoncée n'a pas eu lieu à Madagascar. Le nombre de cas répertorié depuis le mois de mars à Madagascar est égal à la moitié du nombre de cas avoués en une seule journée par la France. Ces chiffres sont validés par l'Organisation mondiale de la Santé et figurent dans le tableau quotidien de l'OMS.

Afin de relancer un secteur touristique sinistré, le gouvernement malgache a choisi une réouverture prudente et progressive. Elle se limite pour les étrangers à Nosy Be, une île très touristique, et seuls quelques vols d'Ethiopian Airlines et d'Air Austral ont eu lieu depuis cette réouverture. Les passagers doivent s'engager à respecter le protocole suivant pour entrer à Madagascar :

- Obligation pour les voyageurs de plus de onze ans de présenter un test RT-PCR négatif réalisé dans les 3 jours avant l'embarquement. Les passagers n'ayant pas réalisé au préalable ce test ou ceux présentant un résultat positif ne seront pas au-

torisés à prendre l'avion.

- Test PCR obligatoire à l'arrivée à Nosy Be

- Respect d'un maximum de 48h d'isolement de confinement aux frais du passager dans l'attente des résultats du test

- Obligation d'être joignable pendant toute la durée du séjour à Madagascar

- Présentation d'une lettre d'engagement signée, reconnaissant les mesures sanitaires liées à la Covid 19 à Madagascar

- Respect de toutes les procédures mises en place à l'aéroport, prise de température et utilisation du couloir désinfectant.

Quelle différence avec La Réunion où les passagers en provenance de France peuvent entrer sans aucune autre obligation que de présenter un résultat de test COVID-19 négatif daté de 3 jours. Aussi étonnant que cela puisse paraître, la France impose encore une quarantaine obligatoire de 7 jours en plus du test préalable à l'embarquement aux passagers arrivant à La Réunion en provenance de Madagascar alors que la situation sanitaire y est loin d'être aussi catastrophique qu'en France au sujet de la COVID-19. En effet, Madagascar a presque vaincu le coronavirus, pas la France.

Réunionnais et Mahorais toujours les bienvenus

Fort heureusement, il semble que les autorités malgaches ne sont pas tombées dans le piège de la réciprocité. En effet, elles ont décidé de prendre en compte la situation sani-

taire réelle des pays concernés pour faire évoluer les règles d'entrée dans le seul territoire ouvert aux touristes.

4 jours après la décision d'interdire Nosy Be aux ressortissants français, une note de l'Aviation civile malgache a précisé que cette décision ne s'applique pas aux Réunionnais et aux Mahorais : ils sont toujours les bienvenus à Madagascar.

Par conséquent, la totalité des habitants des pays de notre région sont acceptés à Nosy Be.

Même discernement à Paris qu'à Antananarivo ?

Cette décision s'explique par le fait que l'épidémie de COVID-19 est beaucoup moins intense dans notre région qu'en Europe. Si la fermeture totale des aéroports a permis aux Comores, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles d'éviter la catastrophe sanitaire, elle a été limitée à La Réunion grâce à la mobilisation de la population. Ceci permet à notre île de connaître une situation qui n'est pas aussi favorable qu'à Maurice, aux Seychelles à Madagascar ou aux Comores, mais qui est bien meilleure qu'en Europe.

Souhaitons qu'à l'avenir, les autorités françaises fassent preuve d'autant de discernement que leurs homologues de Madagascar. En effet, il est clairement établi qu'en matière de COVID-19, La Réunion n'est pas dans la même situation que la France.

M.M.

Le Préfet ne doit-il pas intervenir ?

Le 14 décembre 2018, il écrit au Président de la Chambre Régionale des Comptes. « depuis trois ans le budget de la Collectivité régionale dépasse le milliard d'euros. Un niveau jamais atteint précédemment. »

Le 30 janvier 2020, il vote un budget d'austérité : 248 millions en moins par rapport à l'année précédente.

Seulement 13 mois séparent ces 2 dates. Après l'extase, la chute est brutale : 0,8 milliard ! C'est pas sérieux.

De plus, le montant consacré à l'investissement est équivalent à celui de 2009, c'est-à-dire une régression de 11 ans.

Ainsi, l'économie réunionnaise était déjà condamnée, avant que le

COVID-19 ne soit venu aggraver la réduction des dépenses régionales. Pour relancer l'activité, 300 millions du plan de relance ont été attribués à La Réunion.

La Région est chargée de ventiler cette somme. Or, nous sommes entrés dans les 6 mois précédant une élection et la loi condamne tout ce qui s'apparente aux « promesses, dons et libéralités » en vue d'obtenir des faveurs électorales. Elle interdit toute promotion personnelle utilisant l'argent public. De la manière dont la distribution a commencé, le Préfet gagnerait à organiser toutes les collectivités afin de veiller à l'égalité de traitement.

L'achat de conscience est interdit aussi. A la lecture des médias, il ne s'agit même plus d'une tentation

camouflée. Il avait refusé d'attribuer des subventions régionales à certaines Communes afin de punir le maire d'avoir « mal voté ». Affaire à suivre pour la compensation électorale...

Enfin, il n'est pas juste de laisser faire un personnage dont la gestion est aussi peu sérieuse. Ne serait-ce parce qu'il a été envoyé en correctionnelle le 8 septembre 2020, à partir d'un signalement de la Chambre Régionale des Comptes pour s'être octroyé des « salaires sans fondements juridiques » qui, de surcroît, n'ont pas été déclarés à la Haute Autorité pour la Transparence de la vie Publique.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Débrayage au « Quotidien » contre 30 licenciements

Suppression de 30 postes sur 70, dont 26 à la rédaction, fermeture de deux agences sur trois, pas de priorité donnée au volontariat, obligation pour les journalistes qui restent de signer des avenants à leur contrat sous peine de prendre eux aussi la porte : les élus SNJ et Solidaires ont pris connaissance avec effarement du plan de suppression d'emplois prévu par la direction du Quotidien.

Certes, les représentants du personnel ne méconnaissent pas les difficultés de la presse écrite en général et du Quotidien en particulier. La baisse régulière des ventes et des recettes publicitaires a été aggravée ces derniers mois par la crise sanitaire. Mais tout de même. Qui peut croire que c'est en administrant un tel remède de cheval, qui consiste à amputer l'entreprise de plus de 40 % de ses effectifs, qu'on la remettra d'aplomb et qu'on maintiendra sa place dans le paysage médiatique ? Rien dans ce

plan ne nous dit comment Le Quotidien continuera à assurer sa mission d'information, alors qu'il s'apprête à réduire ses équipes à la portion congrue et à abandonner des pans entiers du territoire.

Et puis la crise de la presse a bon dos. Si Le Quotidien en est arrivé là, c'est aussi parce qu'il a été condamné au pire moment à verser 540 000 € à un de ses anciens directeurs parti de manière conflictuelle. Un revers prud'homme de plus, un de trop, qui a provoqué son impasse de trésorerie. Les salariés se sont démenés en 2019 pour inverser la courbe du chiffre d'affaires et des ventes du journal, reparties (légèrement) à la hausse, un exploit dans le contexte actuel. Mais ils voient leurs efforts réduits à néant par des erreurs de management dont ils ne sont pas comptables, mais qu'ils semblent condamnés à devoir payer au prix fort.

Le plan de suppression d'emplois

doit être examiné à partir de ce lundi. D'ores et déjà, le SNJ et Solidaires estiment qu'il n'est pas acceptable en l'état et réclament sa modification en profondeur. Le nombre de postes supprimés doit être drastiquement revu à la baisse. Priorité absolue doit être donnée au volontariat. Les conditions de départ doivent être améliorées, à la hauteur de l'engagement dont les salariés ont fait preuve pendant des années.

La direction a manifestement les moyens de budgéter jusqu'à 100 % de départs chez les journalistes. Elle doit donc les avoir pour conserver des équipes et une offre éditoriale dignes de ce nom.

Le SNJ et Solidaires appellent donc les salariés à un débrayage lundi à partir de 13 h 30 pour faire entendre leur voix.

Fait à Saint-Denis, le 25 octobre 2020

SNJ

Edito

Basculement des eaux de l'Est vers l'Ouest, la fable du pompier pyromane

A l'heure où l'Est connaît une sécheresse historique, nous devons nous poser la question de la responsabilité. Certes le réchauffement climatique peut expliquer ces épisodes, mais il ne peut à lui seul justifier la faiblesse de la ressource en eau conduisant à des coupures pour la population.

Le basculement des eaux repose sur le captage des eaux de quatre rivières situées dans les cirques de Mafate (rivière des Galets, bras Sainte-Suzanne) et Salazie (rivière du Mât, rivière des Fleurs Jaunes). L'eau est ensuite amenée par des conduites souterraines sur une distance de 30 kilomètres percées sous la montagne jusqu'à la côte ouest. La galerie se divise donc en deux principaux tronçons que sont la galerie Salazie amont, qui s'étend de la rivière du Mât à la rivière des Pluies, et la galerie Salazie aval, qui s'étend de la rivière des Pluies au bras Sainte-Suzanne (inaugurée en 2006). Une fois transférée, l'eau est récupérée dans un réservoir d'une capacité de 50 000 m³. Ces eaux sont ensuite destinées à l'irrigation de 7 200 ha de cultures et à l'utilisation humaine, par gravité pour les zones situées à moins de 275 mètres d'altitude, et par système de remontée par pompage pour les zones situées à des altitudes supérieures, et ce jusqu'à 660 mètres.

Ce projet initié au début des années 80 n'a été achevé qu'en 2014, il aura coûté près d'un milliard d'euros. Il convient aussi de rappeler qu'au-delà du basculement ce projet fait partie d'un grand projet européen appelé ILO (Irrigation Littoral Ouest). Le basculement en plus de son objectif d'irrigation, sécurise aussi l'approvisionnement en eau des 8 communes de l'Ouest, et c'est là que le bât blesse. Pour faire court, on prend l'eau au pauvre de Salazie pour l'emmener au riche de Saint-Gilles les Bains.

Et maintenant que la ressource s'est tarie, le pompier pyromane veut aller encore plus loin en sécurisant l'approvisionnement du nord une fois encore par l'Est. Il n'est nulle question de remettre en cause l'existant, mais on peut se poser la question de la responsabilité de certains. On ne peut aujourd'hui dédouaner de leur responsabilité les élus de l'Est qui ont laissé tout cela faire sans s'assurer de la sécurisation de l'approvisionnement en eau de leur territoire. Nous pouvons cibler clairement la dynastie qui a régné sur Saint-André, l'ex-maire conseiller départemental de Bras-Panon mais surtout le maire de Salazie. Il est temps de mettre en œuvre une nouvelle politique de l'eau à la Réunion avec un organisme unique gérant la ressource, les réseaux et l'approvisionnement.

« La route que j'ai suivie, je l'ai suivie sans rien savoir. » Sophocle

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Vaccins COVID : MED'OCEAN pour la transparence

Dans son souci habituel de privilégier l'intérêt du patient, la qualité et la transparence en médecine, MED'OCEAN s'est penchée sur l'état des recherches concernant les vaccins contre la COVID.

La situation est inédite, tant en ce qui concerne le nombre d'équipes qui se sont mises à chercher un vaccin, que par la rapidité des recherches induite par la pression qui pèse sur ces équipes (on rappelle que le développement normal d'un vaccin prend en général 10 ans). 136 vaccins sont à l'étude dans le monde, mais seuls 44 font l'objet d'études chez les primates ou l'homme (petit nombre), et 11 d'entre eux en phase III (comparer l'efficacité à un placebo chez l'homme sur un grand nombre).

Il est tout d'abord curieux de remarquer que ces essais de phase III se basent tous sauf un sur un objectif d'efficacité à 60 % (un vaccin n'est jamais efficace à 100 %) prenant pour critère premier l'efficacité sur les formes légères à modérées. Seul un essai a pour critère principal l'efficacité sur les formes modérées à sévères (1). Quand on sait que ce sont évidemment ces formes-à qui posent problème, on peut se poser des questions... Et rien n'indique qu'un vaccin efficace sur les formes modérées pourrait l'être sur les formes sévères !! Par exemple, dans le cas de la grippe saisonnière, l'augmentation du pourcentage de personnes âgées vaccinées ces dernières années ne s'est pas traduite par une réduction du nombre de décès, malgré l'efficacité du vaccin pour prévenir les formes légères à modérées dans cette population (2).

Ensuite il faudra précisément être sûr que ce vaccin n'augmente pas de façon paradoxale les cas graves et du coup la mortalité, ce qui s'est passé avec le vaccin contre la dengue, qui a été arrêté aux Philippines, et dont le fabricant lui-même déconseille l'emploi (3). De plus, on est incapable actuellement de dire, parmi les candidats de tête, quelle est la durée de l'immunité éventuellement provoquée (6 mois, 1 an, plus?), on est incapable de savoir si le virus ne va pas muter et nécessiter une adaptation régulière (cf vaccin anti grippal dont l'efficacité est fortement impactée par ces mutations).

De nouvelles voies sont envisagées pour ce vaccin anti-Covid (4), par exemple les vaccins à ARN ou à ADN, pour lesquels on a très peu de recul en termes de sécurité, n'étant utilisés jusqu'à présent que chez l'animal (5). Ces vaccins pourraient aussi (sur le plan théorique) aggraver ou provoquer des maladies auto-immunes, des thromboses, voire des cancers (6). Ces

craintes sont possiblement infondées, mais il faudra du temps pour en être sûr...

Bref, on essaie de développer un vaccin contre un virus qu'on connaît encre très peu. Par ailleurs, la pression exercée par la situation (très forts enjeux géopolitiques), mais aussi par le sentiment d'impuissance et la peur du grand public face à cette infection peu connue, peut inciter l'industrie à aller très vite, trop vite. C'est au pays, au laboratoire, qui produira le premier vaccin, ou qui en aura acheté le plus, mais qui prendra garde en même temps d'en offrir un peu aux pays démunis...

Comme toujours, hélas, dans le domaine de la santé, les enjeux économiques sont énormes. La course au « premier vaccin » - dans la mesure où l'épidémie, qui peut s'éteindre d'elle-même, ne laissera peut-être pas le temps à un vaccin d'être vendu !-risque fort de nuire à la sécurité d'évaluation de ces vaccins (balance bénéfices/risques). Des fonds publics sont alloués sous forme de « pré achats », dans l'urgence aux industriels. Certes, ces pouvoirs publics négocient une tentative de contre partie sous forme de garantie des prix (prix coûtant au début) et de la disponibilité (monde entier au début), mais limitée dans le temps. Ces préachats ne présupposent même pas de contrôle particulier des États sur la qualité de ces recherches !

Comme pour le vaccin anti H1N1, les industriels ont négocié une clause de « non-responsabilité » en cas d'effets indésirables ou de décès potentiels à venir, compte tenu des délais serrés qu'on leur demande. En clair, ils ne prennent pas autant de risques qu'ils veulent bien le dire en cas d'échec, et se préparent des bénéfices considérables en cas de succès (comme pour la grippe, dont, en plus, le vaccin doit être « refabriqué » chaque année pour s'adapter aux mutations) (6).

Il faut bien comprendre qu'en ce qui concerne la sécurité des recherches sur les vaccins, le problème est différent de celui concernant les médicaments curatifs : on administre un vaccin à quelqu'un qui n'est pas malade. La sécurité d'emploi ne peut donc supporter aucune entorse (si quelqu'un est de toute façon malade, « essayer » un traitement quitte à avoir des effets indésirables, peut être admis). C'est la raison pour laquelle ASTRA ZENECA stoppe début septembre son essai devant un effet indésirable grave (on apprend le décès d'un patient en octobre, est-ce le même?), Johnson et Johnson est également obligé de stopper « temporairement » son essai pour un pa-



tient tombé malade. Cela pourrait être rassurant car prouvant que ces essais sont rigoureux, mais démontre aussi qu'il y a de l'empressement à trouver !

D'un super business à faire sur le dos de cette pandémie via la fabrication d'un vaccin (et, tant qu'on y est, l'instauration possible de son caractère « obligatoire » pour pouvoir voyager), à la possibilité, non nulle mais assez peu probable, que l'évolution de celle-ci puisse être enrayée par un vaccin sûr et efficace dans des délais attendus, la réflexion doit considérer avant tout le bien être (définition OMS de la santé) de l'ensemble de la population (et pas seulement des jeunes ou des vieux à risque ou des actifs...) ! En conclusion, il faut donc essayer de se détacher de l'émotion ambiante pour considérer lucidement ce qu'on nous dit sur cette épidémie de façon générale, et sur un potentiel vaccin en particulier. Il ne s'agit pas de dénigrer les actions, parfois prises dans la nécessité de trancher et au gré de l'évolution de l'épidémie, mais de bien faire attention à tous les éléments en jeu.

La mise au point d'un vaccin efficace et sûr devrait se faire en toute transparence.

1 https://www.vidal.fr/actualites/25914/vaccins_contre_la_covid_19_un_point_sur_les_essais_de_phase_iii_en_cours/

2 <https://jamanetwork.com/journals/jamainternalmedicine/fullarticle/486407>

3 https://www.francetvinfo.fr/sante/soigner/sanofi-deconseille-son-vaccin-contre-la-dengue_2498291.html

4 <https://www.franceculture.fr/sciences/covid-19-linstitut-pasteur-developpe-trois-vaccins>

5 https://fr.wikipedia.org/wiki/Vaccin_%C3%A0_ARN.

6 https://www.lemonde.fr/planete/live/2020/10/15/le-covid-19-et-la-course-au-vaccin-dialoguez-en-direct-avec-la-redaction-du-journal-le-monde_6056093_3244.html

Oté

Rodrigues, otonome dopi dizuitan

lé oktob sète ané rodrigues la fête son dizuitan dann l'otonomi par raport l'il Maurice. D'aprè sak moin la lir kisoï dann bann zoinal Maurice, kisoï dann zoinal rodrigué : « kozé Rodrigues », l'otonomi la pa fé rant péi-la dann shomin la modèrnité avèk lo dévlopman ? La plipar d'tan bann rodrigué i s'an plègn zot péi lé an rotar par raport Maurice.

In pé i rokoné Paul Beranger, in l'ansien vis-promyé minis la fé in bon travaye kan li la fé pass la loi dsi l'otonomi Rodrigues l'ané 2000. Mé Paul Béranger d'aprè sak moin la lir dann zoinal ni pans, aprè dizuitan lotonomi, lé pétète oblizé rovoir in pé désèrténn shoz mé li pans lo shanjman si néna in shanjman li doi baz dsi la volonté bann rodrigué zot mèm.

In pé i rokoné dsi la késtionn fiskalité, zot i trouv pa normal lotonomi i zoué pa son rol dann séktèr-la. Konm k'i fo ; l'agrikiltir d'aprè sak moin la vi dann télé Maurice la acvans bonpé avèk bann téknik konm l'agrikiltir bio épi la pèrmakiltir. Séga rodrigué lé rokoni par l'unesco, mé in pé i s'anplègn lo rézo dolo la pa sifizan. In sistèm la loi lokal i égzis mé d'aprè bann rodrigué la zamé mète sa an plas pars la pèr la shanm député Maurice i kal la loi pou anpèsh avansé.

Sak moin la vi dann télé é moin l'aprésyé sé kan l'asanblé réjyonal la pran désizion pou protèz la rosours lokal an zourite pars momandon demoun la pran pèr i épui la rosours. Kan ni pans sak i sava ariv nout bishik isi La Rényon tout bann protéksyon l'anvironeman pou nou sa sé in pa an avan.

Alé bon dizuitan, bann frèr épi sèr rodrigué, shomin lé long laba konm isi mé pti pa, pti pa n'arivé.

Justin